

PROGRAMME DE FORMATION

**TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE CONFORT
CLIMATIQUE**

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le pôle de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TP AGENT DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS CONFORT CLIMATIQUE**.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Titre professionnel d'agent de maintenance d'équipements de confort climatique : selon les articles L.3355, L.335-6 et R.338-1 et suivants du Code de l'Éducation – Arrêté du 20 septembre 2018.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Aucun prérequis

L'Agent de maintenance d'équipements de confort climatique réalise la maintenance préventive des installations individuelles de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipées de générateurs gaz, de générateurs au fioul domestique, de générateurs thermodynamiques (de moins de 2 kg de charge de fluide frigorigène HCFC ou 5 teq CO₂ de fluide HFC, sans ouverture du circuit de fluide frigorigène ni contrôle d'étanchéité) et d'équipement de renouvellement d'air. Il intervient dans le respect des contrats, des réglementations et du développement durable.

Il assure les contrôles nécessaires sur le plan de la sécurité, de la qualité des rejets dans l'environnement, et des performances des appareils en termes de consommation énergétique. Il intervient généralement seul chez l'utilisateur avec qui il est en contact direct. Il est autonome tout en étant placé sous le contrôle direct d'un responsable à qui il retransmet toute information relative à son activité. Il peut travailler en équipe lors d'interventions nécessitant la présence de plusieurs Agents de maintenance. Il est amené à effectuer des interventions dans un contexte à risques : liés à la présence de gaz et de produits de combustion, à la manipulation d'équipements électriques sous tension, à des déplacements fréquents en voiture, à des positions de travail inconfortables et à la manutention de charges en espaces encombrés. Ces interventions nécessitent une attention soutenue. Il devra, pour certaines de ces interventions, disposer d'une habilitation électrique. Il réalise son activité dans le respect des consignes de

sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. L'exercice du métier comporte des horaires irréguliers liés aux urgences et aux astreintes. Il fournit au client, en sa qualité de représentant de son entreprise, toute explication concernant ses interventions. Il réalise des interventions sur des équipements caractérisés par de fortes évolutions technologiques et une large diversité qui l'obligent à se former en permanence. Il fait souvent face à des situations imprévues.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TP AGENT DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS CONFORT CLIMATIQUE** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TP AGENT DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS CONFORT CLIMATIQUE**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage à distance synchrone :** Ces sessions se déroulent en visioconférence. Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage à distance asynchrone :**

Selon un calendrier défini, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique.

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System).



Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Le temps estimé pour la réalisation de ces sessions d'apprentissage tutorées (prescrits de formation, parcours en ligne sur la plateforme, activités complémentaires est évalué à un maximum de **56** heures (soit **8** jours). Cette durée est estimée par le dispensateur de formation et l'apprenant permettant de concourir aux développements des compétences de ce dernier.

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage synchrone et asynchrone :

- Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :
 - Matthieu Caffin - matthieu-caffin@selforme.com
 - Bruna Rinquin - bruna-rinquin@selforme.com

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile.

Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.



La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel :

CCP1 Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au fioul domestique.

1. Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations es installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
2. Assurer la maintenance préventive des circuits et équipements d'alimentation et de stockage de fioul domestique résidentiel.
3. Assurer la maintenance préventive des générateurs de petite puissance fonctionnant au fioul domestique.
4. Assurer la maintenance préventive des systèmes et réseaux résidentiels de VMC simple et double flux.
5. Apporter dans la cadre de la maintenance préventive des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

CCP2 Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs au gaz.

1. Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations es installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
6. Assurer la maintenance préventive des circuits et équipements d'alimentation de gaz résidentiel.
7. Assurer la maintenance préventive des générateurs de petite puissance fonctionnant au gaz.
4. Assurer la maintenance préventive des systèmes et réseaux résidentiels de VMC simple et double flux.
5. Apporter dans la cadre de la maintenance préventive des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire.



CCP3 Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs thermodynamiques.

1. Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations es installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
8. Assurer la maintenance préventive des générateurs résidentiels de chauffage et d'eau chaude sanitaire fonctionnant en thermodynamique
4. Assurer la maintenance préventive des systèmes et réseaux résidentiels de VMC simple et double flux.
5. Apporter dans la cadre de la maintenance préventive des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

CCP4 Assurer la maintenance préventive des installations résidentielles de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de renouvellement d'air et de leurs générateurs bois solaires

1. Assurer la maintenance préventive des circuits hydrauliques, équipements et régulations des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
9. Assurer la maintenance préventive des générateurs résidentiels de chauffage de type poêle à granulés
10. Assurer la maintenance préventive des chauffe-eau solaires individuels
4. Assurer la maintenance préventive des systèmes et réseaux résidentiels de VMC simple et double flux.
5. Apporter dans la cadre de la maintenance préventive des conseils d'usage et des recommandations d'évolution visant l'efficacité énergétique des installations résidentielles de chauffage et d'eau chaude sanitaire.



Modalités des certifications

L'obtention du **TP AGENT DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS CONFORT CLIMATIQUE** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1 2,3	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu: a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail</i>	CCP 1 CCP 2 CCP 3 CCP 4

